

Préserver et assurer

eau & feu

ETABLISSEMENTS
CANTONAUX D'ASSURANCE



ECAP
Place de la Gare 4 - 2002 Neuchâtel
tél. 032 889 62 22 - fax 032 889 62 33
www.ecap-ne.ch

N°16 • Hiver 2009-2010

Bulletin d'information de l'ECAP

BICENTENAIRE

ECAP 1810-2010

LEVER DE RIDEAU!

200 ans en 2010! C'est l'anniversaire, rarissime, que célèbre l'ECAP durant toute une année, qui est aussi celle du centenaire de l'UIR, l'Union intercantonale de réassurance de l'ensemble des Etablissements cantonaux d'assurance de Suisse. L'assurance publique mutuelle des bâtiments a ainsi démontré la vitalité et la pérennité de ses avantages au travers des siècles qui ont le plus changé le monde et notre petit pays.

Pour marquer l'événement, pas de folies dispendieuses, mais quelques mesures symboliques: une cérémonie officielle bien sûr, qui se déroulera le 3 septembre dans les serres du site d'Evologia, à Cernier; la constitution d'un fonds spécial de prévention; la première étape de rénovation de l'ECAPi, notre centre régional d'information et de prévention. Et, pour rappeler tout au long de l'année l'importance des pas accomplis ensemble, un ensemble coloré de pas de danse en guise de ligne graphique anniversaire.

En lever de rideau de ce bicentenaire, le cahier central de cette édition spéciale d'Eau & Feu résume l'essentiel de ce qu'il faut retenir de ces deux siècles au service de la préservation du patrimoine bâti neuchâtelois. C'est un des rares points sur lesquels les valeurs ont changé: auparavant, on éditait de luxueux livres d'anniversaire, dont la carrière se limitait aux rayons des archives. Au 21^e siècle, on se soucie plutôt de préserver l'environnement en limitant l'utilisation du papier...
> NOTRE CAHIER SPECIAL 200^e ANNIVERSAIRE



Primes 2010:
à la baisse!

> p.2



Panneaux solaires:
quelle assurance?

> p.2



Sinistres 2009:
feux coûteux,
neige pesante...

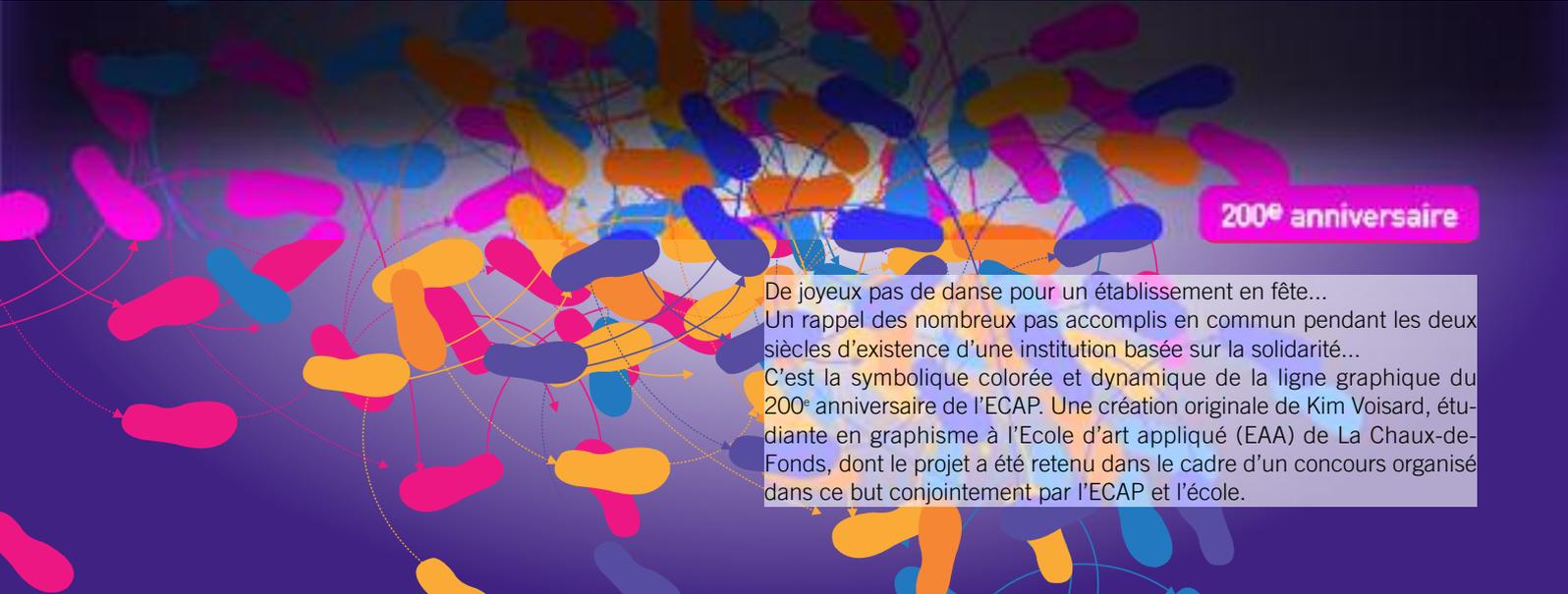
> p.7



L'ECAPi fait
peau neuve!

> p.8

200^e anniversaire



De joyeux pas de danse pour un établissement en fête...
Un rappel des nombreux pas accomplis en commun pendant les deux siècles d'existence d'une institution basée sur la solidarité...
C'est la symbolique colorée et dynamique de la ligne graphique du 200^e anniversaire de l'ECAP. Une création originale de Kim Voisard, étudiante en graphisme à l'École d'art appliqué (EAA) de La Chaux-de-Fonds, dont le projet a été retenu dans le cadre d'un concours organisé dans ce but conjointement par l'ECAP et l'école.

La bonne nouvelle de l'année: la même sécurité, mais à un coût réduit Prime 2010: à la baisse, encore!

C'est à nouveau une bonne nouvelle, rare par les temps qui courent, que l'ECAP peut apporter à ses assurés: leurs primes s'inscrivent à la baisse! Grâce à l'addition de deux mesures. L'une, ponctuelle, est la reconduction d'un rabais sur primes de 10% en moyenne, comme les années précédentes. L'autre, plus durable, est la réduction de la contribution aux frais de prévention de 0.20 à 0.18 fr par millier de francs assuré.

Grâce à sa politique de gestion prévoyante, l'ECAP est à nouveau en mesure d'accorder à ses assurés, en 2010, un rabais sur leur facture de prime. Il sera du même ordre que celui déjà accordé les années précédentes, soit en moyenne, de 10% environ. C'est une mesure conjoncturelle, rendue possible grâce aux bons résultats des années passées. En effet, comme on le lira par ailleurs dans cette édition, la charge des sinistres n'a pas diminué cette année; elle s'est même sensiblement alourdie en ce qui concerne les dommages naturels. Mais nous avons constitué une provision destinée à alléger la note de

nos assurés, et ceux-ci en profitent encore aujourd'hui, alors que les bonnes surprises financières sont bien peu courantes.

C'est dans le même esprit que nous avons, l'an dernier, limité aussi l'indexation des valeurs d'assurance.

Contribution de prévention réduite

La hausse de ces valeurs d'assurance a eu un effet indirect positif: celui d'accroître simultanément les recettes de l'ECAP au titre de la contribution aux coûts de la prévention et de la lutte contre les dommages, désormais distincte de la prime d'assurance proprement

dite. La provision constituée à cette fin se trouve donc maintenant suffisamment dotée, d'autant que nous veillons à un usage parcimonieux des fonds alloués à ces tâches spécifiques. Cela permet aujourd'hui de réduire cette contribution de 0.20 à 0.18 franc par millier de francs assuré.

Nuages à l'horizon...

Cependant, l'évolution des coûts de construction s'inscrit toujours à la hausse, sous l'effet d'une forte inflation du prix des matériaux notamment, et il est probable qu'on doive envisager à terme une nouvelle indexation des valeurs d'assurance, pour éviter une sous-assurance néfaste. Par ailleurs, les coûts de réassurance, notamment sous l'effet de l'évolution défavorable des dommages naturels, connaissent à l'échelon mondial une véritable explosion, et nous n'échapperons pas, à court terme, à une hausse assez sévère des charges à ce titre, avec une répercussion inévitable sur les primes. Reste une certitude: le système mutualiste de l'assurance des bâtiments que nous connaissons dans la majeure partie des cantons suisse demeure la formule à la fois la plus efficace et la plus avantageuse pour les propriétaires et les contribuables. ■

Question d'assurance...

Q: – Les questions énergétiques, en particulier le développement des énergies renouvelables, sont un sujet majeur. A ce propos, comment les panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques, installés sur les bâtiments sont-ils pris en compte au niveau de l'assurance?

R: – Les installations solaires sont généralement utiles à l'exploitation du bâtiment, tout comme une chaudière, une ventilation domestique ou un ascenseur. En conséquence, l'ECAP assure ces installations pour autant qu'elles soient fixées à demeure au bâtiment. Etant donné que ces installations ne sont, en principe, pas indispensables à l'exploitation du bâtiment et qu'elles pourraient ne pas être remplacées en cas de sinistre, l'ECAP les assure à la demande du propriétaire moyennant une mention séparée sur le bulletin d'estimation ou une convention particulière. Cette assurance facultative se réfère à l'art.14, lettre a), LAB, du 29 avril 2003 et aux articles 10 à 13, RLAB, du 1^{er} décembre 2003. La prime est avantageusement calculée au même taux que celui du bâtiment. Il faut en outre préciser les conditions et exceptions suivantes:

Installations solaires thermiques

Ces installations produisent de l'eau chaude pour les besoins sanitaires et/ou de chauffage du bâtiment. L'énergie produite par les capteurs thermiques est utilisée dans le bâtiment même ou à proximité immédiate (capteurs sur un garage ou fixés à demeure sur un talus). L'ECAP assure ces installations indépendamment de leur dimension pour

Panneaux solaires: quelle assurance?

autant qu'elles répondent à la norme EN 12975. L'assurance est facultative. Si les capteurs remplacent la couverture ou des éléments de façade, ils seront en principe assurés auprès de l'ECAP, à défaut l'ECAP assurera les parties du bâtiment concernées en tenant compte d'une couverture ou d'un revêtement de substitution, choisis d'un commun accord avec le propriétaire.

Installations solaires photovoltaïques

Les installations suivantes peuvent être assurées auprès de l'ECAP, pour autant qu'elles appartiennent au propriétaire du bâtiment, qu'elles répondent aux normes internationales CEI 61215 et qu'elles soient équipées de parasurtenseurs et de mise à terre selon NIBT chapitre 7.12 :

- Installations solaires photovoltaïques dont la surface des panneaux n'excède pas 50 m².
- Installations solaires photovoltaïques dont la surface des panneaux est supérieure à 50m², mais dont l'énergie produite est destinée principalement à l'exploitation du bâtiment.
- Installations solaires photovoltaïques dont les panneaux remplacent, en tout ou partie, la couverture du toit ou des façades, sous réserve des lettres a) et b) ci-dessus.

Si le propriétaire ne souhaite pas assurer l'installation solaire ou s'il n'en est pas propriétaire, on estimera la valeur d'assurance du bâtiment en prenant en considération une couverture de substitution de la toiture et ou des façades, définie d'un commun accord avec le propriétaire.

Exclusion d'assurance

Ne sont pas assurées par l'ECAP:

- Les installations solaires photovoltaïques dont la surface des panneaux est supérieure à 50m², et dont l'énergie produite excède sensiblement les besoins de l'exploitation du bâtiment. Cette exclusion est conforme aux dispositions légales dans la mesure où ces installations constituent un moyen de production d'énergie destinée à la commercialisation. Ces installations sont intégralement assurables par les assureurs privés.
- Les installations solaires thermiques ou photovoltaïques qui n'appartiennent pas au propriétaire du bâtiment (par exemple «contracting»). Ces installations sont intégralement assurables par les assureurs privés qui proposent dans leurs contrats types d'autres couvertures telles que la perte d'exploitation, les défauts de fabrication etc. ■

200e anniversaire



Exceptionnel!...

... L'anniversaire:

- 200 ans d'existence, c'est une longévité plutôt rare, pour une organisation humaine. Un incontestable signe de santé!

... Le système suisse d'assurance mutuelle des bâtiments:

- Neuchâtel en a été le pionnier romand. Deux siècles après sa création, il reste d'une étonnante modernité – et pourtant unique en son genre.

... Le parcours:

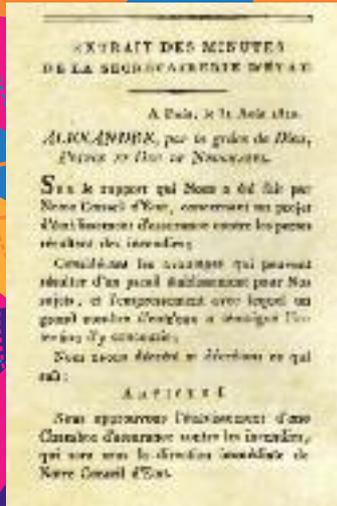
- Ces deux siècles sont ceux qui ont le plus changé notre monde, à l'échelle de notre vie quotidienne comme à celle de la planète. L'établissement s'est adapté en continu à tous ces changements et il relève les défis d'aujourd'hui comme ceux d'hier. Parce que les valeurs qu'il défend sont essentielles et de tous les temps.

Dans ces quelques pages, le point en raccourci de ces deux siècles d'évolution.





Le grand incendie qui a détruit La Chaux-de-Fonds, en 1794, a été un événement fondateur... D'une part, il a donné lieu à un développement urbain original aujourd'hui inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. D'autre part, il a indirectement suscité la création de l'établissement cantonal d'assurance immobilière.



Une idée «européenne»

L'assurance était inconnue en Suisse à la fin du 18^e siècle. Les victimes des nombreux et souvent graves sinistres étaient donc réduites à la charité publique. Et encore devaient-elles obtenir l'autorisation d'y recourir! Après le désastreux incendie de La Chaux-de-Fonds, suivi de celui de Saint-Martin, au Val-de-Ruz en 1796, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, souverain de la Principauté de Neuchâtel, à chaque fois sollicité d'accorder des secours, ordonne la création d'une mutuelle d'assurance incendie. Les pays du nord de l'Europe en étaient les pionniers. L'idée tarde à se concrétiser. Il faut que plusieurs cantons alémaniques Argovie, Berne, Thurgovie, etc...) se lancent, dès 1805, avec succès, pour décider les Neuchâtelois, en 1810. Entretemps, ils sont passés sous l'autorité napoléonienne. Mais leur nouvelle Chambre d'assurance contre les incendies est la première en terre romande.



Changement de régime en douceur

Sans heurts, la principauté redevient prussienne en 1814, et canton suisse presque en même temps. Quand la République est instaurée, en 1848, elle adopte sans problème l'établissement d'assurance de l'ancien régime. Elle rend même l'affiliation obligatoire dès 1849. Et s'emploie à organiser la prévention aussi, comme à améliorer, progrès technique aidant, la défense contre l'incendie.



Dangers naturels, souci croissant

En 1930, le risque «éléments naturels» est inclus dans l'assurance des bâtiments – sans augmentation de primes, c'est à souligner. La tornade de 1926, qui a fait de gros dégâts dans le haut du canton, n'y est certainement pas étrangère. A mesure que se densifie la construction du territoire et que se multiplient les effets des modifications du climat, le problème des dommages provoqués par les forces de la nature se fait de plus en plus préoccupant.

Adaptation constante

Il faut aussi constamment adapter la législation et les prestations à l'évolution du contexte socio-économique et technique. L'apparition successive du gaz, de l'électricité, du trafic motorisé, des nouveaux produits et matériaux, etc, comme les changements de comportements et de modes de vie, modifient la nature des risques. Les révisions de lois sont aussi l'occasion, périodiquement, d'adapter la dénomination de l'institution à l'évolution de sa mission. Ainsi, la Chambre d'assurance avait-elle pris le nom d'Etablissement cantonal d'assurance immobilière en 1922 (la Chambre désignant depuis lors le Conseil

d'administration de l'institution) en vue de l'intégration prévue de la couverture des dommages éléments naturels. Et l'ECAI est devenu ECAP, Etablissement cantonal d'assurance et de prévention, avec la nouvelle loi «sur la préservation et l'assurance des bâtiments», de 2003, qui consacre l'importance de la mission préventive de l'établissement.

Informatique, information...

Les années 1980 seront celles de l'informatisation de la gestion de l'assurance. Et l'information prenant une importance croissante dans la prévention, en 1991, est créé à Fontainemelon le Centre d'information et de prévention. Il prendra ensuite le nom d'Epicentre, avant d'être transféré en 2005 dans le nouveau bâtiment de l'ECAP à Neuchâtel et d'être renommé ECAPi, le i d'information s'accolant symboliquement au logo ECAP.

Eviter la sous-assurance

Depuis le début du 20^e siècle, périodiquement, il faut réévaluer l'ensemble des immeubles, pour éviter la sous-assurance, les coûts immobiliers augmentant régulièrement. En 1992 et 1993, on introduit successivement le principe de l'assurance à la valeur à neuf et celui de l'indexation périodique des sommes d'assurance aux coûts de la construction.

Un réseau national novateur

Aujourd'hui, l'ECAP est l'un des 19 établissements cantonaux d'assurance immobilière de Suisse, qui travaillent en réseau interactif et constituent l'autorité officielle en matière de protection incendie pour l'ensemble du pays (dont ils couvrent plus de 80% du total des bâtiments). A leur actif, plusieurs innovations remarquables, toujours en application du principe de la mutualité: la création de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) en 1910, celle du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques en 1978 et celle de la CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels) en 1996.

La formule optimale

Grâce à son statut légal de monopole public organisé en mutuelle, et au couplage prévention - assurance, l'ECAP, comme l'ensemble de ses collègues, offre toujours la formule optimale dans son domaine particulier. Sans actionnaires à rémunérer, ni frais de prospection, de promotion, il peut pratiquer des primes minimales et consacrer l'essentiel de ses ressources à ses tâches fondamentales.



200e anniversaire



Nos bâtiments, si importants...

Protéger les bâtiments, leur sécurité et celle de leurs occupants: un devoir fondamental des individus et des collectivités. Parce que les bâtiments jouent un rôle-clé dans l'existence de chacun de nous. Que nous en soyons propriétaire, locataire, simple utilisateur ou même spectateur. Ils abritent la majeure partie de notre vie personnelle et familiale, professionnelle et sociale. Nous y acquérons notre formation, notre culture. Nous y mangeons, nous y dormons, nous y recevons des soins. Privés ou publics, citadins, villageois ou ruraux, résidentiels ou dédiés à une autre fonction, ils font partie de notre patrimoine commun. Même ceux dans lesquels nous ne sommes jamais entrés, devant lesquels nous ne sommes jamais passés, caractérisent notre paysage, forment une part importante de notre environnement, de nos références culturelles. Indispensables à notre bien-être, à nos ressources, à notre équilibre, ils contribuent à faire de nous ce que nous sommes. Les bâtiments sont donc beaucoup plus que des objets, des assemblages de matériaux, des biens marchands. Ils ont, pour l'humain, une valeur qui dépasse largement le niveau matériel.

Des pas de danse, symbole de fête. Mais aussi d'innombrables pas accomplis ensemble, en deux siècles, par les Neuchâtelois, pour protéger au mieux leur patrimoine bâti. C'est ce qu'a voulu exprimer Kim Voisard, graphiste en formation à l'École d'art appliqué de La Chaux-de-Fonds, créatrice de la ligne graphique du bicentenaire de l'ECAP, dont le travail a été retenu dans le cadre d'un concours organisé à cette fin conjointement par l'ECAP et l'école.

Assurance mutuelle obligatoire de tous les bâtiments du canton de Neuchâtel, construits et en construction, l'ECAP est

- **techniquement, le spécialiste de la sécurité des bâtiments et de leurs occupants face aux risques d'incendie et de dommages provoqués par les éléments naturels;**
- **financièrement, le garant de la valeur du patrimoine bâti du canton, et un important investisseur en prévention et lutte contre les dommages, déchargeant les finances publiques, donc les contribuables, de lourdes dépenses dans ce domaine.**

En 1810...



Neuchâtel n'était pas un canton mais une principauté dépendant de l'Empire français (donnée par Napoléon Bonaparte à son chef d'état-major, le maréchal d'Empire Louis-Alexandre Berthier).

La Suisse n'était pas la Confédération mais la République helvétique, structurée par l'empereur français.

Le territoire neuchâtelois était un petit peu plus restreint qu'aujourd'hui (la commune alors française du Cerneux-Péquignot lui a été annexée en 1814!). Mais surtout beaucoup moins peuplé: environ 50'000 habitants au total, dont 5'000 au chef-lieu.

On s'y déplaçait surtout à pied. Les seuls moyens de transport étaient les montures et bêtes de somme, les véhicules à traction animale et les bateaux, mais Philippe Suchard n'avait pas encore lancé son bateau à vapeur, le premier du lac de Neuchâtel (1834).

Les voies de circulation étaient de médiocres chemins de terre et de pierre (Berthier allait les améliorer). Les moyens de communication se limitaient au dialogue direct et aux lettres. On ne s'éclairait qu'à la flamme de bougies, de torches, de lampes à huile. L'eau n'était disponible qu'aux puits, sources ou rivières. La roue de moulin ou la force musculaire étaient les énergies motrices les plus courantes, même si la machine à vapeur était déjà connue. Le bois était l'unique énergie de chauffage.

L'industrie des indiennes, florissante au 18^e, était sur le déclin. L'horlogerie en pleine croissance avait pris son relais comme industrie-phare du Pays de Neuchâtel, mais connaissait une période de récession avec un transfert partiel de ses activités vers la France.

Au terme de sa première année d'existence, la Chambre d'assurance avait assuré 4996 bâtiments pour une somme totale de 13'560'900 livres.

Cette année-là avait vu naître Chopin, Schumann, Musset...

200 ANS, C'EST PLUS VIEUX QUE...

...le train. La première liaison ferroviaire neuchâteloise a été ouverte en 1857 entre Le Locle et la Chaux-de-Fonds. La première ligne commerciale de chemin de fer avait été lancée en Angleterre en 1825.

...la photo. Abrisant aujourd'hui l'Institut suisse pour la conservation de la photographie, Neuchâtel n'a vu se diffuser les premières applications de l'invention de Niépce (1826) et Daguerre (1833), qu'après la révolution de 1848.

...l'électricité – du moins ses applications publiques. Le canton compte deux pionniers majeurs dans ce domaine: Matthias Hipp, établi à Neuchâtel dès 1860, à qui l'on doit notamment le premier moteur électrique du pays, le réseau suisse des télégraphes, le signal horaire de l'Observatoire, les progrès des horloges électriques... Et François Borel, cofondateur de la fabrique de câbles électriques de Cortaillod en 1887 et inventeur des premiers câbles isolants et étanches. Le Locle est la première ville de Suisse à se doter d'un réseau électrique communal, en 1890. Volta avait bien inventé sa pile au tournant du 18^e siècle, mais il avait fallu attendre 1871 pour la génératrice de Gramme et 1879 pour l'ampoule électrique d'Edison.

...le téléphone. La Chaux-de-Fonds inaugure le premier central téléphonique du canton en 1884, dix ans après la présentation de l'invention de Bell aux USA.

...le vélo. Les premiers vélos neuchâtelois Allegro sont construits en 1914. Dès 1885 la bicyclette avait son architecture actuelle, après tout sortes de deux-roues depuis la dräisienne inventée en Allemagne en 1817, mais la «petite reine» ne s'était popularisée que tout à la fin du 19^e siècle.

...l'auto. Les premiers automobilistes neuchâtelois roulent au début du 20^e siècle. Plusieurs fabriques d'automobiles se créent alors dans le canton, toutes éphémères... Si le fardier de Cugnot, premier véhicule automobile, date de 1798, il a fallu cent ans de progrès technique pour qu'on commence à pouvoir acquérir des autos utilisables, dans les dernières années du 19^e siècle.

...le cinéma. La première projection de cinéma dans le canton a lieu au Locle en septembre 1896, moins d'un an après la présentation publique de l'invention des frères Lumière à Paris en décembre 1895. C'est La Chaux-de-Fonds qui ouvre le premier cinéma permanent du canton, l'Apollo, en 1908. Et le premier film tourné en pays neuchâtelois date de 1904.

...l'avion. Neuchâtel organise le premier meeting aérien de Suisse – décevant! – en janvier 1910 à Planeyse/Colombier, premier terrain d'aviation du canton. L'année suivante, l'aviateur Grandjean réalise la première traversée aérienne du lac. Le premier vol digne de ce nom avait été celui des frères Wright en 1903 aux États-Unis.

...l'enregistrement sonore. Précurseur des «machines parlantes» avec ses talentueux horlogers constructeurs d'automates, de boîtes à musique et autres oiseaux chanteurs dès le 18^e siècle, Neuchâtel a vu apparaître les premiers phonographes et autres gramophones dans les dernières années du 19^e dans la foulée des inventions de Cros, Edison ou Berliner dès 1877.

...la radio. L'école d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds obtient en 1911 la première concession fédérale de réception radio de Suisse, pour capter les signaux horaires de la Tour Eiffel à Paris. Après, Neuchâtel se rattrapera pendant quelques décennies en donnant le célèbre «signal horaire» sur les ondes de tout le pays. Les premiers programmes radio publics ne seront diffusés que dans les années 1920.

...sans parler bien sûr des matières synthétiques, de la TV, du radar, de l'ordinateur, des antibiotiques, de l'énergie nucléaire, des fusées spatiales, des satellites artificiels, etc. etc.!

EN 2010...



Le canton de Neuchâtel totalise plus de 170'000 habitants, environ 90'000 voitures particulières et un trafic routier approchant les 40'000 véhicules quotidiens sur les secteurs les plus chargés. Le nombre de bâtiments assurés par l'ECAP dépasse les 46'000, pour une valeur totale de plus de 43 milliards de francs.



Frédéric Soguel
a rejoint depuis le 1^{er} mars 2009 les rangs des experts des bâtiments de l'ECAP. Il est appelé à remplacer Jean-François Rumley, qui prendra sa retraite dans 4 ans et a déjà réduit de 50% ses activités.



Pierre-Yves Egli
expert en prévention incendie, a obtenu le diplôme d'expert cantonal AEAI et rejoint ainsi, dans cette certification, ses collègues P.-A. Kunz, expert cantonal, C. Broggi, O. Schuppisser et R. Vautravers.

Claude Nicati et David Racheter

sont entrés en activité à la Chambre d'assurance immobilière, qui est le conseil d'administration de l'ECAP. A la présidence pour le premier, nouveau conseiller d'Etat chef du département de la gestion du territoire. En remplacement de Pascal Stirnemann, arrivé au terme de son mandat, pour le second.



Florence Hippenmeyer
et **Cédric Aklin**
ont été nommés experts d'arrondissement, en remplacement de deux experts arrivés au terme de leur mandat. La première succède à Josef Waser pour le Bas du canton, le second à Pierre Gaudenzi pour le Haut.

Détecteurs de fumée: pas tous fiables!

Les détecteurs de fumée sont des installations très utiles... à condition qu'ils fonctionnent correctement! Or, un test mené récemment par la Fédération romande des consommateurs (FRC) en collaboration avec l'ECA vaudois a révélé que la moitié des appareils testés, représentatifs de ce qu'on trouve dans le commerce en Suisse romande ou sur Internet, ne répondaient pas aux normes: sensibilité insuffisante, réaction trop tardive à certains types de fumée, manque de régularité de fonctionnement entre modèles d'une même marque... Moralité: si vous faites l'acquisition de tels dispositifs pour les installer chez vous, veillez à vous renseigner au préalable sur les modèles les plus fiables (qui ne sont pas forcément les plus chers). Et sur les précautions d'installation et d'entretien à observer. L'ECAPi peut vous informer. Vous pouvez aussi consulter le site de la FRC (www.frc.ch)



Sinistres 2009: feux coûteux et neige pesante...

Pas d'amélioration sur le front des sinistres en 2009. Au contraire même... Un pointage à mi-octobre indique au mieux une stabilité de la sinistralité incendie, mais une nette péjoration du côté des dommages dus aux éléments naturels.

Avec 301 sinistres incendie enregistrés à mi-octobre 2009, pour un total estimatif de dommages de 6,7 millions de francs, on se situe pratiquement au même niveau qu'à la même époque de l'année précédente. Pas de quoi se réjouir d'un progrès... Quelques éléments sont même franchement préoccupants.

Inquiétante malveillance

Ainsi, l'importance relative des incendies volontaires: une vingtaine de cas avérés, pour près de 1,2 Mfr de dommages estimés, une des trois plus coûteuses causes de sinistres!

Canton trop flambeur...

Ainsi aussi, la proportion anormalement élevée des sinistres frappant des maisons d'habitation, dans notre canton. Statistiquement, Neuchâtel présente, à ce niveau, un taux de sinistres de près de 40% supérieur à la moyenne suisse! Du moins en ce qui concerne l'importance des dommages: cette catégorie de bâtiments affiche, pour Neuchâtel, une moyenne de dommages incendie de 0,19 % de la valeur totale assurée; or, pour l'ensemble des ECA du pays, ce taux est inférieur à 0,14 %.

Notre canton présente donc un facteur de risque nettement supérieur dans ce type de bâtiment, ce qui est d'autant plus pénalisant pour l'assurance que les maisons d'habitation représentent chez nous près de 70% du parc immobilier, contre moins de 64% au plan suisse.

En nombre absolu, c'est toujours la foudre qui provoque le plus d'incendies, (139 cas) mais avec des conséquences heureusement limitées (0,38 Mfr).

Éléments naturels: la neige surtout...

Du côté des éléments naturels, le répit bienvenu dont le canton avait bénéficié en 2008 ne s'est pas confirmé cette année. Près de 1500 sinistres avaient déjà été déclarés à mi-octobre pour un total de dommages de près de 5,2 Mfr, un «score» plus de 5 fois plus lourd qu'en 2008! Ce sont surtout les multiples dégâts provoqués par un hiver long et neigeux qui sont la cause de cette sinistralité quintuplée.



Le poids de la neige a complètement écabouillé cette remise de La Brévine.



L'incendie qui a ravagé un entrepôt de l'entreprise Frigemo à Cressier le 26 mai est le plus important qui avait été enregistré à mi-octobre 2009: plus de 1,5 millions de francs de dommages pour les seuls bâtiments. Il a fait apparaître des lacunes préoccupantes au niveau des ressources en eau d'extinction sur ce site industriel. Plus de 100 pompiers du SIS de Neuchâtel, du CS de l'Entre-deux-Lacs, des pompiers de la raffinerie voisine et d'un train d'extinction CFF ont été mobilisés pour le maîtriser, et il a fallu prendre des mesures de restriction de trafic sur la ligne CFF et l'autoroute proches. Tout cela causé probablement par un mégot de fumeur négligent ayant violé le règlement de l'entreprise...



Service unique à disposition des professionnels et des particuliers de l'Arc jurassien

L'ECAPi fait peau neuve!

L'ECAPi, le centre d'information et de prévention de l'ECAP se présentera sous un jour tout nouveau pour l'année du bicentenaire! C'est une des mesures entrant dans le cadre de cet anniversaire: améliorer cet important outil de prévention, en renforcer l'attrait et l'impact, en accroître la fréquentation.

L'ECAPi est en effet le seul endroit, loin à la ronde, où l'on peut se renseigner de manière objective, hors de toute pression commerciale, sur tout ce qui concerne la manière de protéger les bâtiments des dangers de l'incendie et des risques naturels: vent, inondation, grêle, foudre, neige et glace, éboulements, glissements de terrain...

Connaître la nature exacte des risques, savoir quels comportements, quels matériaux et quelles techniques constructives appliquer ou éviter pour minimiser ces risques, mesurer la portée des négligences et imprudences, constater les effets réels des sinistres, découvrir les équipements de prévention et de protection et apprendre à s'en servir... voilà ce que propose une visite de l'ECAPi.

Or, ce centre ouvert à tous, individuels ou groupes, jeunes et adultes, locataires, propriétaires ou professionnels du bâtiment, est encore trop méconnu. L'ECAP souhaite exploiter mieux le potentiel de cet outil informatif et didactique. C'est pourquoi, à l'occasion du bicentenaire, il a entrepris de le repenser, de le réorganiser, de le revaloriser.

Plusieurs étapes

Cette revalorisation se déroulera en plusieurs étapes, liées à une structure redéfinie du centre. Celui-ci, légèrement agrandi, se présentera de manière plus conviviale, avec une zone publique plus captivante, dans une toute nouvelle scénographie, et qui intégrera un coin cafétéria. Un salon-bibliothèque distinct permettra d'accueillir les personnes en quête de renseignements ou conseils particuliers hors du flux des autres visiteurs. Ce sont ces deux secteurs qui font l'objet de la première étape en cours. La zone technique, plus orientée vers un public professionnel, sera remaniée ultérieurement. Enfin, l'aménagement d'un espace de démonstrations est également prévu par la suite.

Toujours disponible!

Pendant les travaux, l'ECAPi reste ouvert pour les demandes de renseignements, mais sa zone publique est temporairement hors service. Nous vous laissons le plaisir de la découvrir, tout prochainement, dans sa nouvelle présentation!



Tout savoir pour protéger sa maison contre l'incendie

Informations
Démonstrations
Conseils
en matière de
prévention feu
et éléments naturels
dans les bâtiments

Ensemble, protégeons nos maisons



Place de la Gare 4,
2002 Neuchâtel
tél. 032 889 62 22
fax 032 889 62 33

Ouvert mercredi, jeudi, vendredi
de 8h00 à 12h00
ou sur rendez-vous

ECAPi

Neuchâtel
Centre d'information
de l'Établissement cantonal
d'assurance et de prévention

www.ecap-ne.ch
Préserver et assurer